

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

---

JURIDICTION SPÉCIALISÉE DANS L'EXPULSION DES ÉTRANGERS DÉLINQUANTS - (N° 352)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par  
M. Schreck et Mme Lorho

-----

### ARTICLE PREMIER

Après les mots :

« Conseil d'État »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« et de membres du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ; ses formations de jugement sont présidées par un conseiller d'État. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'éviter que le Conseil d'État ne soit paralysé par la création de la juridiction spécialisée, il importe de prévoir que cette dernière pourra également comprendre des membres du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.